



CONCURRENCE BANCAIRE ET « TRANSITION FINANCIÈRE » DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE : L'APPORT DES BANQUES ÉTRANGÈRES

ERIC RUGRAFF*

Les pays de l'Est ont hérité d'un système bancaire totalement inadapté au fonctionnement en économie de marché. C'est pourquoi, même les pays d'Europe Centrale (PEC) les plus avancés dans les réformes, à savoir la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, sont dotés en cette fin des années 90 d'un système d'intermédiation fragile. Or, les banques jouent un rôle économique central, d'autant plus qu'en avançant dans la « transition », les performances économiques ne dépendront plus uniquement de l'accroissement de la production, mais de plus en plus de la qualité de l'allocation des ressources. La qualité de l'intermédiation bancaire est d'autant plus importante que les marchés financiers demeurent embryonnaires, et que les crédits apparaissent comme l'outil incontournable du financement de l'activité réelle.

L'amélioration des performances du système bancaire passe par une définition claire du rôle de l'Etat. Ce dernier doit abandonner les fonctions dévolues aux banques de second rang et confier la politique monétaire à la Banque centrale. Les réformes de la Banque centrale et la mise en place d'un système bancaire à deux étages forment les piliers d'un système bancaire efficace. La tâche est complexe, étant donné que dans les systèmes de type soviétique, la banque d'Etat assurait à la fois les fonctions de Banque centrale et de banque commerciale. La monobanque était l'unique prêteur et le seul centre de règlement et de compensation. L'absence de marché et d'instruments financiers caractérisait ce type de régime. L'Etat doit également mettre en place un nouveau cadre juridique renforçant la qualité de la gouvernance du secteur bancaire. Cela repose en particulier sur une définition des attributions des différents acteurs, à savoir un Etat qui fixe les règles du jeu, - et notamment les règles prudentielles -, des actionnaires qui exercent pleinement leur contrôle, et enfin des banques qui gèrent efficacement l'activité. Mais

113

*Université Robert Schuman - Strasbourg, GERES.

l'approfondissement de la « transition » bancaire passe également par un renforcement de la concurrence. Le système socialiste a légué une structure bancaire monopolistique étrangère à l'exercice de la concurrence et au progrès technique.

L'objet de cet article est précisément d'étudier l'évolution du processus concurrentiel dans le secteur bancaire des trois PEC les plus avancés dans les réformes, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque. Une première partie, s'intéresse à l'explosion du système mono-bancaire antérieur et à l'apparition de nouvelles banques privées domestiques. Nous insisterons sur le fait que l'émergence de nouveaux opérateurs privés locaux, et la création à partir de la mono-banque d'une poignée de grandes banques, n'a pas suffi à introduire une réelle concurrence dans la première moitié des années 90. L'augmentation du nombre d'acteurs n'a pas été suffisante pour modifier le comportement des grands groupes et pour améliorer réellement la qualité de l'intermédiation bancaire. Dans une seconde partie, nous montrerons que l'efficacité du système bancaire des PEC s'est notablement renforcée au milieu des années 90, lorsque les gouvernements des PEC ont concédé une place plus importante aux banques étrangères. Le cas hongrois, pays dans lequel les investisseurs étrangers sont nombreux, sera utilisé pour mettre en lumière le rôle d'innovateur joué par les banques étrangères. Un ensemble d'indicateurs, comme la réduction de l'écart des taux d'intérêt, tend à prouver que l'apport étranger en tant que vecteur du changement est déterminant dans l'amélioration de la qualité de l'intermédiation bancaire. C'est parce que les banques étrangères introduisent des pratiques et des produits différents de ceux des banques locales qu'elles dynamisent le secteur bancaire.

LES NOUVEAUX OPÉRATEURS DOMESTIQUES ET LA CONCURRENCE BANCAIRE

La première partie des années 90 a été caractérisée dans les trois PEC par un éclatement du système antérieur et par l'arrivée sur le marché de nombreuses petites banques privées domestiques. Il s'agit alors d'étudier dans quelle mesure ces nouveaux opérateurs ont contribué à introduire davantage de concurrence dans le système et à améliorer la qualité de l'intermédiation. L'analyse de leur impact est réalisée à partir d'un modèle d'inspiration néo-classique.

L'éclatement du système mono-bancaire et l'arrivée de nouvelles banques privées

Dans l'économie socialiste, le système bancaire était monolithique. La banque d'Etat, annexe de l'organisme de planification, était la source



unique de crédits à court terme, qu'elle octroyait automatiquement, conférant ainsi à la monnaie un rôle passif (Kornai, 1980). La première réforme bancaire réalisée par les pays de l'Est a consisté à créer un système à deux étages, avec une Banque centrale en charge de la politique monétaire, et des banques de second rang responsables de la mobilisation de l'épargne, de la distribution des crédits et des activités commerciales.

Tout comme dans le système socialiste « standard », en Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie, la Banque centrale assurait des fonctions commerciales. Il s'est donc agi d'amputer la nouvelle Banque Centrale de ces fonctions, et de les confier à des banques commerciales, parfois créées à cette occasion. Par contre, la tradition réformiste de ces pays, les a conduit, avant le début de la « transition », à développer un ensemble d'autres institutions bancaires coexistant avec la Banque nationale¹. Le nouveau système mis en place à partir du début des années 90, était ainsi dominé par une poignée de banques d'État, organisées sur la base d'une segmentation sectorielle (en Hongrie et en Tchécoslovaquie, - puis en République tchèque) et d'une segmentation sectorielle et régionale (en Pologne).

Parallèlement à la restructuration du potentiel bancaire existant, les gouvernements d'Europe Centrale ont souhaité favoriser la création rapide de nouvelles banques. L'ouverture du secteur à des opérateurs étrangers demeurant un sujet éminemment sensible², - et plus généralement sa privatisation même -, les pouvoirs publics ont privilégié la création de banques détenues par du capital local. Sous l'influence d'un discours ultralibéral alors dominant, on pensait que l'apparition de ces nouvelles banques privées aiguillonnerait les banques d'État, favoriserait l'exercice immédiat de la concurrence et hâterait la « transition » du système financier. Cette entrée sur le marché de nouveaux opérateurs bancaires a fait augmenter rapidement le nombre de banques : en Pologne on comptait 6 banques commerciales en 1988 et 86 en 1991, avec un maximum de 95 en 1993 (Anderson et Kegels, 1997). En République tchèque, leur nombre passe de 5 en 1989 à 58 en 1994. L'augmentation est plus faible en Hongrie, avec 21 banques commerciales en 1987 et un maximum de 43 en 1994³.

Ces nouvelles banques sont essentiellement des banques de petite taille (*pocket banks*), détenues par des investisseurs locaux. Leur création a été facilitée par des obligations de capitaux de départ réduites⁴, une distribution généreuse de licences et un ratio de fonds propres peu contraignant⁵. Un certain nombre de ces « banques de poche » est né de l'externalisation par de grands groupes industriels, de leurs activités financières. Très rapidement, l'accroissement anarchique du nombre de banques a entraîné un ensemble de problèmes sérieux. L'insuffisante

régulation prudentielle des autorités a favorisé l'attribution de prêts non motivés par des raisons économiques (le phénomène est similaire à celui des pays asiatiques en crise⁶), mais également des fraudes⁷ et des faillites. Les banques centrales sont alors intervenues et ont durci la législation afin d'arrêter les créations de « banques de poche » de sorte qu'à partir de 1993-1994 le nombre de banques a diminué dans les trois PÉC (Mochrie, Schaffer et Bevan, 1998).

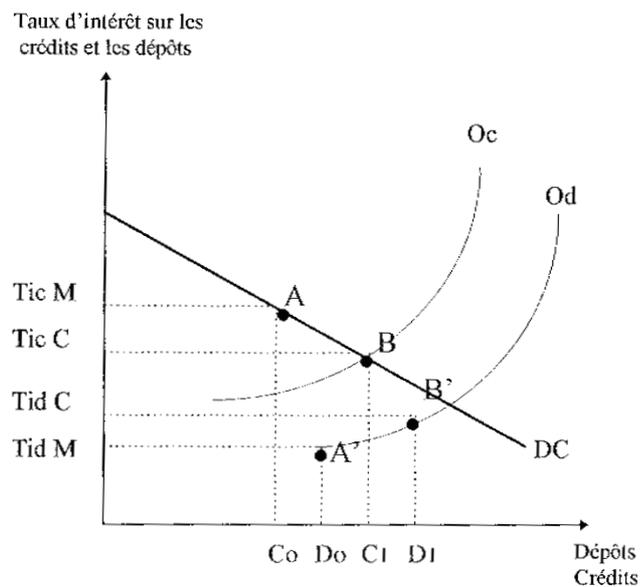
*L'analyse théorique de l'impact
de l'arrivée de nouvelles banques domestiques*

On pourrait penser qu'avec, d'un côté, l'éclatement du système mono-bancaire antérieur en une pluralité de banques, et de l'autre, l'émergence d'un ensemble de nouvelles banques privées, la concurrence s'en trouverait renforcée et la qualité de l'intermédiation bancaire améliorée.

Nous allons nous servir de l'analyse théorique développée par Knight (1998) pour étudier l'influence que devrait susciter l'émergence de nouveaux concurrents. Le schéma n° 1 synthétise l'effet auquel on peut s'attendre avec l'augmentation du nombre d'opérateurs domestiques.

116

Schéma n° 1
**L'évolution de l'intermédiation bancaire avec l'arrivée
de nouveaux opérateurs bancaires domestiques :
une approche néo-classique**



Avec :

TicM = Taux d'intérêt sur les crédits en situation de monopole

TicC = Taux d'intérêt sur les crédits en situation de concurrence

TidM = Taux d'intérêt sur les dépôts en situation de monopole

TidC = Taux d'intérêt sur les dépôts en situation de concurrence

On se situe dans un cadre d'analyse traditionnel (néo-classique). Dans la situation initiale, la concurrence est imparfaite. Supposons qu'une banque (héritage de l'ancien système) soit l'unique opérateur financier. Soit DC une fonction décroissante de la demande de crédit. On peut représenter deux courbes d'offre : la première traduit l'offre de crédit de la banque O_c , tandis que la seconde représente l'offre de dépôts des épargnants (O_d pour offre de dépôt). La banque en situation de monopole accorde le « stock de crédit » qui maximise son profit, soit le point A pour lequel la recette marginale égalise le coût marginal : à la demande de crédit (C_0) correspond le taux d'intérêt sur les crédits $TicM$. Le taux d'intérêt rémunérant les dépôts est $TidM$.

Supposons qu'avec l'arrivée de nouvelles banques (les nouvelles banques privées et les banques nées de la fragmentation de la monobanque), la concurrence devienne parfaite : la présence d'un grand nombre de banques empêche désormais l'une d'entre elles d'exercer un pouvoir de marché. Les trois courbes, de demande de crédit, d'offre de crédit (elle résulte désormais de l'agrégation de l'ensemble des offres de crédit des banques) et d'offre de dépôts demeurent inchangées. On suppose qu'en situation de concurrence les banques aient la même structure de coût qu'en situation de monopole (O_c est inchangé). Les banques égalisent désormais offre de crédit et demande de crédit au point B , déterminant le taux d'intérêt sur les crédits ($TicC$) et la quantité de crédits demandés (C_1).

L'offre de crédit bancaire agrégée est :

$$O_c = (1-r)O_d \quad (1)$$

Avec O_c et O_d respectivement pour l'offre de crédit et l'offre de dépôt, et r pour le ratio en réserves fiduciaires (que la banque ne peut pas prêter et qui ne sont pas rémunérées).

Le coût de l'intermédiation bancaire, incluant un taux de profit supposé « normal » (concurrence parfaite) est b . Le coût d'intermédiation pour 1 franc prêté est de b . On a alors la relation entre taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts suivante :

$$TicC/TidC = 1+b/1-r \quad (2)$$

Où $1+b/1-r$ correspond sur le schéma n° 1 à la différence verticale entre O_c (offre de crédit) et O_d (offre de dépôt).

On constate alors que l'intermédiation bancaire est devenue plus efficace, en faisant disparaître le « sur-profit » lié à la situation mono-

listique initiale, de sorte que les crédits distribués sont plus nombreux (le déplacement sur la courbe se fait de C0 à C1) et moins onéreux pour les emprunteurs (déplacement de TicM à TicC), tandis que les dépôts bancaires sont plus importants (de A' à B') car mieux rémunérés (de TidM à TidC). La concurrence engendre un effet quantité (déplacement vers la droite sur l'axe des abscisses) correspondant à une augmentation des dépôts obtenus et des crédits distribués. Elle entraîne également un effet prix ; l'écart entre taux d'intérêt débiteur et créateur (le *spread*) se réduit :

$$TicC/TidC < TicM/TidM \text{ car } 1+b/1-r < 1+b+S/1-r \quad (3)$$

où S est le « sur-profit » en situation monopolistique.

L'arrivée de nouvelles banques privées favoriserait ainsi l'intermédiation dans les PEC, en stimulant à la fois l'épargne locale, l'investissement, et plus généralement l'activité productive des entreprises.

Knight fait en outre remarquer que la situation concurrentielle facilite la résolution du problème délicat des prêts improductifs (cf. deuxième partie). Dans un système bancaire monopolistique (ou à concurrence imparfaite), la banque (ou les banques) a (ont) un pouvoir de marché suffisant pour accroître l'écart entre intérêts créditeurs et intérêts débiteurs, afin de faire face à une augmentation des prêts improductifs. Sur le schéma n° 1 la courbe Oc glisserait vers le nord-ouest, ce qui se traduirait par une augmentation du taux d'intérêt débiteur et une réduction de la rémunération des dépôts. *A contrario*, en présence d'un système bancaire concurrentiel, l'accumulation de prêts improductifs va contraindre les entreprises non performantes à sortir du marché et inciter les autres à avoir une gestion rigoureuse⁸.

Cette analyse théorique va maintenant être confrontée à la réalité des PEC de la première moitié des années 90.

L'analyse empirique de l'impact de l'arrivée de nouvelles banques domestiques

A aucun moment, dans la première partie des années 90, l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs bancaires domestiques n'a remis en question la prédominance des grandes banques nationales issues du système socialiste. La réalité n'a pas été conforme au modèle théorique pour plusieurs raisons :

- la condition d'atomicité n'est pas respectée : il coexiste deux types d'acteurs au pouvoir de marché radicalement différent, des « banques de poche » sans pouvoir, et des banques d'Etat capables de s'imposer sur le marché. La sous-capitalisation, ainsi que l'absence d'expérience en matière bancaire formaient deux obstacles majeurs pour rivaliser avec les grands groupes d'Etat. L'augmentation du nombre d'acteurs sur le



marché n'est pas une condition suffisante de l'exercice de la concurrence, encore faut-il que l'ensemble des banques ait le même pouvoir (ou plutôt une absence de pouvoir).

- pour que la concurrence soit parfaite, il faut que les produits offerts par les vendeurs soient considérés comme étant identiques. Dans ce cas le prix est le critère déterminant du choix. Par contre, en présence de produits différenciés la concurrence devient imparfaite (Gabszewicz, 1994). Comme le cœur de l'activité bancaire, - et donc les activités génératrices de profit -, est concentré sur les opérations traditionnelles de collecte de l'épargne et de la distribution de crédits, les banques d'Etat disposent d'un avantage compétitif de taille : elles ont hérité d'un vaste réseau bancaire, ainsi que des dépôts effectués par des épargnants habitués depuis des décennies à détenir leurs avoirs auprès de la même structure. Le client n'est alors que faiblement incité à changer de banque, et cela pour plusieurs raisons. Les banques d'Etat bénéficient d'un maillage important du territoire, alors même que les nouveaux entrants n'ont guère d'agences. « *Les consommateurs localisés près du point de vente préféreront, à prix égal, acheter le produit chez elles (banques d'Etat) plutôt qu'aux concurrents, pour la simple raison que la proximité spatiale leur permet d'économiser des coûts de transport ou de déplacement* » (Gabszewicz, 1994). Le changement de banque est susceptible de faire naître des coûts de transfert (au sens de Porter, 1980) et des coûts de transaction, liés au fait que les clients doivent instaurer une nouvelle relation de confiance (avec les risques d'opportunisme que cela représente), alors même qu'ils pourraient pérenniser une relation dans laquelle la confiance a eu le temps de s'instaurer⁹ (voir à ce sujet une analyse de Dietsch, 1992 basée sur l'échange d'information).

- pour que la concurrence soit parfaite, encore faut-il que l'ensemble des firmes se trouvent dans les mêmes conditions de production (une des hypothèses de l'approche théorique est que toutes les firmes ont la même structure de coût). Lorsqu'un Etat subventionne certaines banques, cette condition n'est plus respectée. On ne peut donc plus considérer que la fonction de production et la fonction d'offre de crédit soient représentatives, car elles résultent de formations de coûts réalisées dans des cadres différents. Or, les banques d'Etat ont précisément bénéficié de subventions directes et indirectes pour éponger leurs pertes. Bien plus dans certains pays, comme en Pologne, l'Etat a garanti les dépôts réalisés dans les banques publiques (Anderson et Kegels, 1997). Cela présente alors l'avantage de pouvoir attirer un flux de dépôts plus élevé qu'en situation de concurrence parfaite, et donc d'accorder davantage de crédits, et partant de réaliser des profits plus importants. Bien plus, l'Etat incite les banques à se lancer dans des opérations de prêts plus risquées. En effet, même si les résultats de la banque sont fragilisés par



des prêts hasardeux, le risque de défiance des épargnants demeure réduit, grâce à la caution apportée par l'Etat. Plus généralement, alors que la faillite de « banques de poche » ne présente aucun risque pour l'économie dans son ensemble, pour les grandes banques s'applique la règle du *too big to fail*. La faillite d'une grande banque fait naître un risque systémique (d'autant plus sérieux que le système bancaire est fragile), sans compter les éventuelles conséquences sociales et politiques. Ce soutien implicite de l'État est alors également un signal en faveur d'opérations bancaires plus téméraires. A l'arrivée, l'offre de crédit des nouvelles banques privées a été réalisée dans des conditions bien moins avantageuses que celle des banques d'État issues de la fragmentation de la mono-banque.

En définitive, les nouvelles banques privées domestiques n'ont pas modifié en profondeur le système d'intermédiation des PEC. La stratégie suivie par les pouvoirs publics, notamment tchèques, dans la première moitié des années 90, consistant à favoriser l'arrivée sur le marché de nouvelles banques privées domestiques, a été un échec. L'absence de savoir-faire bancaire local et de capitaux suffisants, combinée à une déréglementation marquée, a favorisé la création de nouvelles banques de petite mais non de grande taille. Or, dans le secteur bancaire, tout comme dans d'autres secteurs, il faut atteindre une taille critique pour être efficace (Dietsch, 1992). La fragilité intrinsèque des petites banques se reflète dans leur absence de pérennité : en République tchèque on ne dénombrait plus que 9 petites banques en 1997 contre 22 quatre ans auparavant.

A l'arrivée, au milieu des années 90, les systèmes bancaires des pays d'Europe Centrale demeuraient dominés par les grandes banques issues du système socialiste. Les quatre plus grandes banques tchèques (Komerční Banka, Česká spořitelna, Investiční a spořicí banka (IPB) et Československá obchodní banka - CSOB -) détenaient 62 % des actifs bancaires, 58 % des crédits et 77 % des dépôts (Borisch et al., 1997). Ce même phénomène se retrouvait en Pologne, où les 15 principales banques contrôlaient 60 à 75 % des ressources bancaires, et, bien que dans une moindre mesure, en Hongrie (Anderson et Kegels, 1997).

Bien plus, ces grandes banques, qui demeuraient fréquemment sous contrôle direct ou indirect (*via* les Fonds d'investissement en République tchèque) de l'État, ne se livraient pas de véritable concurrence. Les banques sont restées marquées par une triple spécialisation originelle, une spécialisation sectorielle (agriculture, activités minières...), une spécialisation fonctionnelle (caisse d'épargne, banque d'investissement, banque du commerce extérieur) et régionale. En Pologne, la spécialisation s'est avant tout opérée sur une base régionale, ce qui confère en quelque sorte un « monopole local » à chacune des grandes banques. En



Hongrie et en République tchèque, elles ont continué à privilégier une clientèle particulière et à assurer des fonctions qu'elles maîtrisaient, limitant ainsi les risques de confrontation directe.

LA CONCURRENCE BANCAIRE ET L'ARRIVÉE D'OPÉRATEURS ÉTRANGERS

L'expérience de la première moitié des années 90 a montré que l'arrivée de nouveaux opérateurs bancaires, sous la forme de petites banques, n'a pas exercé d'influence véritable sur le fonctionnement des banques d'Etat héritées du système socialiste. Or, la réussite de la « transition » passe par la mise en place d'un système d'intermédiation efficace. C'est pourquoi, dans la seconde partie de la décennie, les pouvoirs publics des trois PEC ont plus largement ouvert le secteur à des opérateurs étrangers. L'arrivée d'investisseurs stratégiques étrangers renforce la concurrence et améliore la qualité de l'intermédiation bancaire. Le secteur bancaire hongrois pourra servir de point d'ancrage de l'analyse de l'impact étranger, dans la mesure où les banques étrangères sont omniprésentes.

L'arrivée de nouveaux opérateurs étrangers

121

Alors que les pouvoirs publics des pays d'Europe Centrale se sont montrés réticents à accepter des investisseurs étrangers dans le secteur bancaire, dans la première moitié des années 90, ils ont davantage ouvert ce secteur dans la seconde moitié des années 90¹⁰. Ainsi, la part des banques et succursales étrangères dans les actifs totaux a doublé entre 1994 et 1997 en République tchèque, passant de 11 % à 22 % (Bednarova, 1999). En 1998, le pays comptait 23 banques étrangères (filiales et branches). Mais surtout, en République tchèque, tout comme en Pologne¹¹, les autorités ont clairement annoncé à partir de 1998 leur volonté d'accélérer leur recours à du capital bancaire étranger : ainsi, à titre d'exemple, en mars 1998, l'Etat tchèque a cédé 36 % de l'une des quatre grandes banques du pays (la quatrième IPB) à Nomura Europe. En Pologne, trois institutions financières étrangères ont acquis 28 % de Bank Handlowy, la troisième banque du pays. En 1997, les banques étrangères détenaient 10 % des actifs bancaires en Pologne (Koch, 1998).

La Hongrie se différencie fortement de la Pologne et de la République tchèque par la place concédée dès le début de la « transition » au capital étranger : ce pays a privilégié un « modèle de privatisation permissif » (Odlé, 1993) construit sur un recours aux investisseurs étrangers, appelés à jouer le rôle central d'agents du changement en assurant la gouvernance des firmes rachetées. La présence étrangère est massive

dans le secteur industriel¹². Dans le secteur bancaire, elle a augmenté extrêmement rapidement entre 1994 et 1997 : alors qu'en 1994, 67 % du secteur bancaire demeurait sous contrôle de l'Etat et 15 % était entre les mains d'étrangers, en 1997 seul 22 % était encore possédé par l'Etat, tandis que la part des opérateurs étrangers était passée à 60 % (OCDE, 1999). Cinq des sept principales banques du pays sont sous contrôle étranger, tandis que les deux dernières, - OTP et Postabank - sont en quête d'un investisseur stratégique, probablement étranger.

Le nombre de banques étrangères présentes dans les PEC augmente rapidement. Un second modèle théorique pourra servir de fondement à une meilleure compréhension de l'effet à attendre de l'arrivée d'investisseurs étrangers dans le secteur bancaire en Europe Centrale.

Le modèle théorique

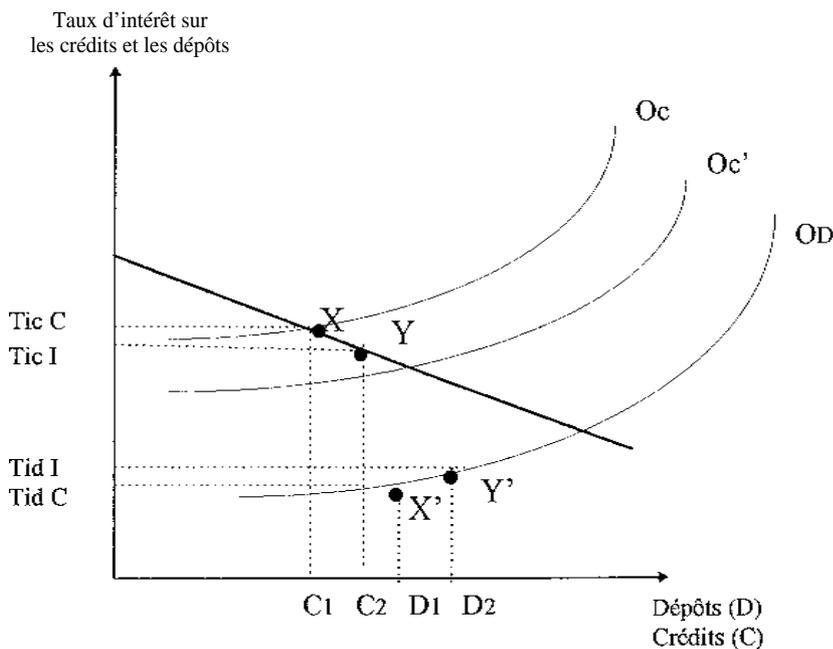
La première analyse théorique (cf. première partie) a été réalisée dans le cadre néo-classique traditionnel, faisant de la concurrence atomistique, et du modèle de concurrence parfaite la référence. Or, la concurrence atomistique, l'absence de pouvoir de marché ne sont pas la règle. Dans le secteur bancaire, comme dans la majorité des grands secteurs mondiaux, la course à la taille est de mise. Dès lors, la concurrence exercée par les banques étrangères dans les PEC est davantage susceptible de s'inscrire dans une structure de concurrence imparfaite, où quelques grands groupes étrangers viennent s'implanter.

L'approche autrichienne (Hayek, 1945, Kirzner, 1979, Salin, 1995) peut alors servir de fondement pour étudier l'apport concurrentiel de banques étrangères dans les PEC. Même si la libéralisation du début des années 1990 avait débouché sur la multiplication de banques locales se livrant à une véritable concurrence (ce qui n'a pas été le cas comme nous l'avons vu précédemment), l'arrivée d'une banque étrangère pourrait avoir un effet favorable sur l'intermédiation financière locale.

Supposons qu'il y ait une véritable concurrence, - au sens de la théorie néo-classique -, entre un grand nombre de banques domestiques. Postuler l'existence d'une situation concurrentielle initiale permet de mieux mettre en lumière l'apport étranger. Mais le raisonnement pourrait être le même en posant l'hypothèse d'une structure monopolistique domestique initiale. Ce qui est déterminant c'est le processus enclenché par l'arrivée de banques étrangères et non la structure initiale du marché. Les taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts sont représentés par les points X et X' dans le schéma n° 2. Admettons maintenant qu'entre sur le marché une banque étrangère. Elle est dotée d'avantages en termes de savoir, de savoir-faire par rapport aux banques locales (ou à la banque locale si on se plaçait dans un cadre initialement monopolistique). Elle est en outre mieux organisée et plus innovante, ce qui lui permet d'avoir

des coûts inférieurs à ceux des banques locales (sa courbe d'offre est Oc)¹³. Sa maximisation du profit par égalisation des recettes marginales et des coûts marginaux (au point Y), se situe en-dessous du niveau de concurrence atomistique. L'économie d'accueil tire alors profit de la présence étrangère : le taux d'intérêt sur les crédits est inférieur au « taux concurrentiel » ($TicC < TicI$), les dépôts sont mieux rémunérés ($TidI > TidC$), tandis que les crédits accordés (C2) et les dépôts (D2) sont plus nombreux avec la présence étrangère. Comme la banque allogène a des coûts d'intermédiation inférieurs, les gains liés à son efficacité supérieure sont partagés entre elle (sous forme d'un « sur-profit »¹⁴), les épargnants et les débiteurs locaux.

Schéma n° 2
L'évolution de l'intermédiation bancaire
avec l'arrivée de nouveaux opérateurs bancaires étrangers :
une approche de l'innovateur



123

Avec :
 $TicI$ = Taux d'intérêt sur les crédits de l'innovateur
 $TicC$ = Taux d'intérêt sur les crédits en situation de « concurrence »
 $TidI$ = Taux d'intérêt sur les dépôts de l'innovateur
 $TidC$ = Taux d'intérêt sur les dépôts en situation de « concurrence ».

L'impact positif résulte du comportement d'innovateur de la banque étrangère, se différenciant des acteurs locaux (ou de l'acteur local) par sa plus grande efficacité productive. D'ailleurs, l'existence de possibilités de profit devrait dans un second temps attirer d'autres banques (notamment étrangères) imitant la première, de sorte que le profit du monopoleur diminuera progressivement, avant que le processus ne se renouvelle avec l'arrivée d'un nouvel innovateur... C'est pourquoi pour la théorie autrichienne, tout comme pour la nouvelle littérature sur la contestabilité (CNUCED, 1997), la véritable concurrence provient de la liberté d'entrée sur un marché¹⁵. L'amélioration de l'intermédiation passe alors par une élimination des entraves à l'intervention de banques étrangères sur le marché bancaire (ce qui n'est d'ailleurs absolument pas synonyme de déréglementation totale et d'absence de règles prudentielles).

Les résultats empiriques

L'étude empirique portera plus particulièrement sur le cas hongrois, pays dans lequel la présence étrangère a fortement augmenté à partir de 1995. L'arrivée de banques étrangères est plus récente et moins massive en Pologne et en République tchèque.

En Hongrie, l'ouverture du secteur au capital étranger a incontestablement contribué à renforcer la qualité de l'intermédiation financière. On estime généralement que la forte présence d'investissements étrangers dans le secteur bancaire hongrois explique en grande partie que ce dernier soit le plus avancé des secteurs bancaires en Europe de l'Est (EBRD, 1997, ECE, 1998). L'approche par l'innovation décrite ci-dessus, fournit un cadre d'analyse pertinent pour cerner l'influence exercée par l'apport extérieur. L'apport étranger peut être scindé en deux grandes phases :

Première phase

Les banques étrangères s'implantent en Hongrie et se tournent immédiatement vers les meilleurs clients. Ce choix est principalement dicté par des problèmes d'imperfection de l'information. Un projet d'investissement d'une entreprise nécessitant un emprunt, passe par une double validation. Une validation interne, par laquelle les dirigeants de l'entreprise évaluent la viabilité du projet (et sa rentabilité) sur la base d'informations microéconomiques : ils connaissent les forces et les faiblesses de l'entreprise, ainsi que le contexte périphérique (fournisseurs, concurrents), dans lequel l'entreprise évolue. L'analyse est concentrée sur l'entreprise et son marché. La banque procède, quant à elle, à une validation externe du projet, avant de décider d'accorder ou de ne pas accorder le crédit. Son expertise est réalisée sur la base



d'éléments macroéconomiques : elle connaît moins bien le fonctionnement de l'entreprise, par contre, elle doit pouvoir juger du contexte macroéconomique et de son évolution, pour évaluer la capacité de l'entreprise à rembourser. Or, les banques étrangères éprouvent de grandes difficultés à jouer ce rôle dans les pays d'Europe Centrale. D'abord pour des raisons de précarité des informations : la comptabilité des entreprises est lacunaire et peu fiable, et plus généralement, les données macroéconomiques et comptables ne sont mises que progressivement en place. Les banques étrangères ont, d'autre part, le désavantage d'évoluer dans un environnement qu'elles ne connaissent pas (celui d'une économie en « transition » issue d'un système fondamentalement différent d'une économie de marché), qui de plus, est éminemment mouvant. Elles s'orientent alors tout naturellement vers les clients pour lesquels l'acuité des problèmes d'imperfection d'information est moindre, à savoir les firmes étrangères, les *joint-ventures* et les meilleurs risques locaux. Les banques poursuivent à l'étranger des relations avec des firmes multinationales qu'elles entretiennent depuis longtemps dans d'autres pays et dans le pays d'origine du groupe. En ciblant les meilleurs clients, elles minimisent le risque lié à leur difficulté à évaluer la validité des projets proposés. L'incomplétude de l'information combinée aux risques d'opportunisme génère des coûts de transaction qui dissuadent les banques étrangères de prêter aux firmes domestiques sans référence.

125

Dans cette première phase, les banques étrangères privilégient en outre des services financiers, pour lesquels elles sont dotées d'avantages par rapport aux banques locales. Plutôt que de se lancer dans les opérations d'intermédiation classiques (dépôts-crédits), elles axent leur développement local sur leur savoir-faire en matière de services financiers, c'est-à-dire de services de paiements à l'étranger, produits de placements, couverture de risque et autres produits complexes. Les opérateurs étrangers ont joué, notamment au départ, un rôle central dans les émissions de titres sur les nouvelles places boursières des PEC. Les banques étrangères contribuent ainsi à introduire dans les PEC de nouveaux produits financiers. Elles encaissent une part de revenus non liés à des paiements d'intérêts, significativement supérieure à celle des banques domestiques. En Hongrie, entre 1988 et 1995, les banques étrangères ont obtenu un ratio (revenus autres que les intérêts/total actif bancaire) de 3,4 % contre 2,3 % aux opérateurs domestiques (tableau n° 3), ce qui confirme leur rôle moteur dans l'introduction de nouveaux produits bancaires.

Deuxième phase

La compétition pour les meilleurs clients s'intensifie. Les banques domestiques ne peuvent pas abandonner ce créneau aux opérateurs

Tableau n° 1
Les performances des banques nationales et étrangères* (1988-1995)

En %	Marge nette sur les intérêts/ actifs totaux	Revenus autres que les intérêts/actifs totaux	Coûts d'exploitation/ actifs totaux	Impôts/ actifs totaux	Provision pour prêts improductifs/ actifs totaux	Profit net/actifs totaux
Hongrie						
Banques étrangères	4,3	3,4	3,5	0,6	2,1	1,5
Banques nationales	4,8	2,3	3,7	0,8	2,6	0,0
Pologne						
Banques étrangères	6,7	3,2	4,0	1,8	1,2	2,9
Banques nationales	5,8	2,3	3,2	1,7	1,4	1,7
République tchèque						
Banques étrangères	3,7	1,7	2,2	0,9	1,2	1,1
Banques nationales	3,2	1,2	1,7	0,4	2,6	-0,3

* Les banques étrangères sont définies comme possédant au moins 50 % du capital.

Source : Claessens, Demirgüç-Kunt, Huizinga (1998), Banque de données IBCA.

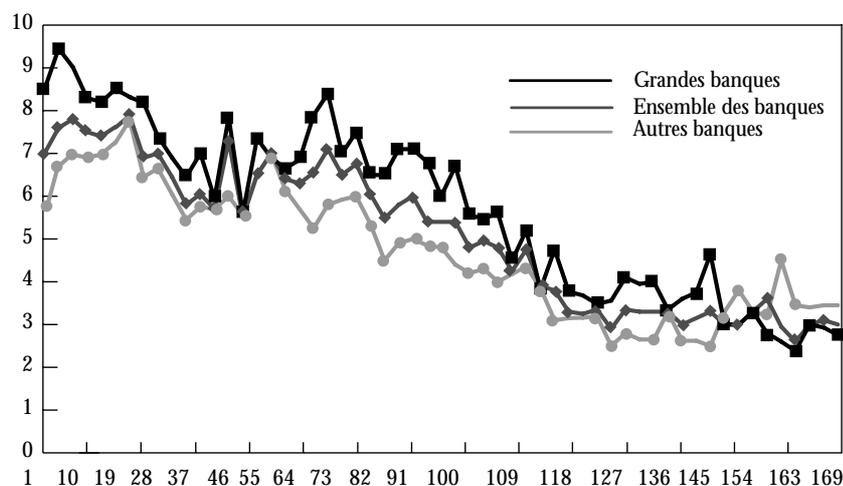
étrangers pour des raisons de rentabilité bancaire. Les meilleurs clients représentent les risques de crédit les plus faibles. Avoir de tels clients dans son portefeuille diminue donc la part des prêts improductifs et réduit le montant des provisions. Mais, pour pouvoir attirer les meilleurs risques, les banques locales doivent offrir des services complémentaires aux services classiques de distribution de crédit, et sont contraintes d'adopter les pratiques des opérateurs étrangers. Cela est confirmé par l'augmentation rapide des charges d'exploitation des banques locales, liée à l'informatisation, au développement des guichets automatiques et plus généralement aux investissements nécessaires à l'adoption des pratiques en usage dans les pays développés (IMF Staff Country Report, 1997, 1998a).

En même temps que les banques locales s'inspirent des pratiques étrangères, elles sont conduites à réduire les écarts entre taux d'intérêt créditeurs et débiteurs afin d'attirer les meilleurs clients. Le renforcement de la concurrence débouche sur une réduction générale des écarts de taux d'intérêt, accompagnée d'une convergence des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs. C'est à partir de 1995, que l'introduction de capital étranger s'accélère dans le système bancaire hongrois¹⁶. Or, à partir de cette date les grandes banques¹⁷, qu'elles soient tombées sous le contrôle étranger ou qu'elles demeurent sous contrôle hongrois, diminuent significativement les écarts de taux d'intérêt (graphique n° 4) : leur *spread* se réduit de près de 4 points passant de 7 % en 1995 à environ 3 % fin 1998. L'ensemble du système bancaire hongrois, sous l'impulsion étrangère, est amené à réduire les taux, ce qui fait que l'écart



est désormais plus réduit que dans nombre de pays développés. Dans les deux autres PEC, les écarts de taux ont également diminué mais de manière moins significative qu'en Hongrie (IMF Staff Country Report, 1998a et 1998b).

Graphique n° 1
Écarts de taux d'intérêt
(taux débiteurs - taux créditeurs, échéance maximale d'un an)



Source : OCDE (1999).

Outre la réduction des écarts de taux, plusieurs autres indicateurs montrent que l'efficacité du secteur bancaire en Hongrie s'est améliorée à la suite de l'arrivée des investisseurs étrangers : les actifs bancaires par salarié, les fonds propres par salarié, ainsi que les ratios de fonds propres ont augmenté entre 1994 et 1997, tandis que le poids des prêts improductifs a diminué (OCDE, 1999).

Les mêmes effets se retrouvent, - bien que dans une moindre mesure, en Pologne et en République tchèque¹⁸. L'arrivée des banques étrangères favorise la réduction des écarts de taux d'intérêt et pousse les banques domestiques à développer de nouvelles activités, non liées à des paiements d'intérêts. Ce n'est qu'en enrichissant les opérations d'intermédiation classique par des activités plus complexes qu'elles pourront être bénéficiaires et donc survivre. D'ailleurs, dans les trois PEC, les banques étrangères ont obtenu de meilleurs résultats financiers que les opérateurs locaux grâce, entre autres, aux activités hors intérêts (tableau n° 3). Dans la période actuelle, l'un des principaux apports étrangers réside précisément dans l'introduction de techniques et de produits financiers plus complexes.

*Les banques étrangères
et l'élimination du problème des prêts improductifs*

L'arrivée d'innovateurs étrangers a également contribué à réduire le poids des prêts improductifs, l'un des problèmes clefs du secteur bancaire des pays d'Europe Centrale.

Dans un système de type soviétique, l'offre de monnaie de la monobanque s'adaptait passivement à l'activité réelle (Chavance, 1989). Les crédits à court terme étaient accordés généreusement et quasi-automatiquement, de sorte qu'un directeur d'usine obtenait systématiquement les financements, dont il aurait pu, en général, parfaitement se passer. Avec l'introduction des mécanismes de marché au début des années 90, de nombreuses firmes d'Etat ont été acculées à la faillite, entraînant dans leur sillage une augmentation brutale des crédits non remboursés. La production industrielle s'effondrait, la croissance était négative, et le nombre d'entreprises incapables de rembourser leurs prêts, augmentait. Le problème des créances douteuses a, en outre, été renforcé par l'absence de régulation prudentielle adéquate et d'une supervision adaptée, qui a incité les banques à se lancer dans une politique de distribution de crédit généreuse. Entre 1991 et 1993, la part des « prêts à problème » dans les prêts accordés au secteur privé est passée de 9,4 % à 28,5 % en Hongrie, 16,5 % à 29 % en Pologne, et 2,7 % à 38,8 % en République tchèque¹⁹ (Anderson et Kegels, 1997). Les banques hongroises et polonaises ont bénéficié, à partir de 1993 d'annulations de crédits, ainsi que d'opérations de recapitalisation, de sorte que fin 1997 ils représentaient, dans ces deux pays, moins de 10 % des prêts. En République tchèque, où les prêts litigieux n'ont pas été sortis du bilan des banques, le problème demeure sérieux, puisque fin 1997 les crédits improductifs se montaient encore à près de 1/3 des prêts (OCDE, 1998)²⁰.

La résolution du problème de la qualité des portefeuilles de créances dépend avant tout du cadre prudentiel, des règles de fonctionnement, de la crédibilité des signaux envoyés au monde bancaire par les instances de régulation²¹, ainsi que du taux de croissance économique²². Mais l'arrivée d'investisseurs étrangers plus innovants est également susceptible de jouer un rôle. L'influence étrangère peut être déclinée sous deux formes principales.

Les restructurations industrielles et les réformes bancaires sont étroitement liées (Wijnbergen, 1992, 1998). Les entreprises qui ne se restructurent pas sont incapables de rembourser leurs prêts, ce qui accroît le portefeuille de prêts improductifs détenus par les banques et met leur survie en danger. Au-delà d'un certain taux d'endettement (représenté par le point Te* sur le graphique n° 5), les charges financières que supporte l'entreprise non restructurée sont telles, qu'il devient de plus

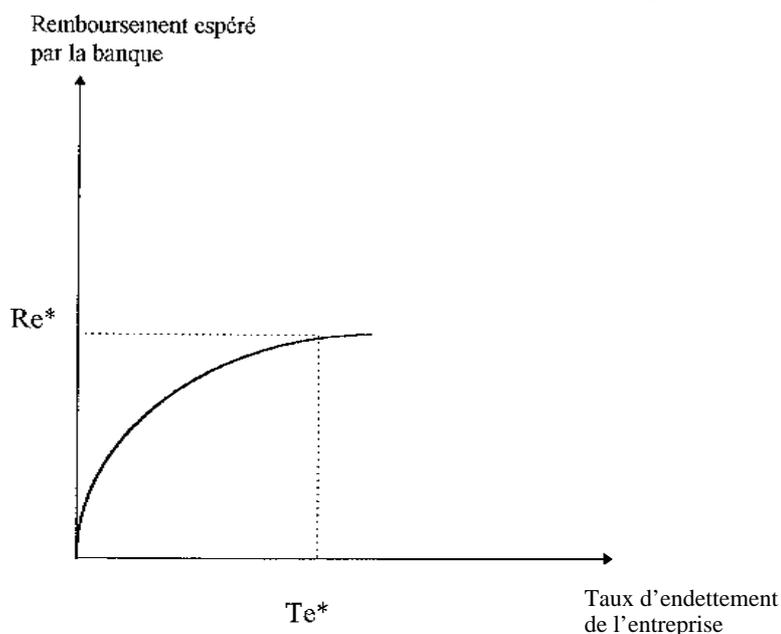


en plus improbable qu'elle puisse rembourser un jour, de sorte que le montant des remboursements que la banque peut espérer collecter diminue. Dans un contexte de distribution de crédit peu contrôlée (début de la « transition »), la banque peut être incitée à prêter à nouveau à l'entreprise, pour éviter qu'elle ne disparaisse, ce qui lui ferait perdre sa mise²³. Un cercle vicieux s'enclenche qui accroît le taux d'endettement de l'entreprise et diminue le remboursement espéré par la banque. Les phénomènes de collusion aggravent encore davantage les phénomènes des prêts improductifs.

Or, les investisseurs étrangers jouent un rôle important dans les restructurations industrielles des trois pays d'Europe Centrale. Les firmes étrangères ont été nombreuses à s'implanter : fin juin 1998, le stock cumulé d'investissements étrangers s'élevait respectivement à 16,3 milliards de dollars, 10,7 et 9,4 en Hongrie, Pologne et République tchèque, ECE (1998). La majorité des investissements réalisés, notamment dans le secteur industriel, l'ont été à la suite de reprises d'activités²⁴. De nombreuses études montrent que, d'une part, les investisseurs étrangers exercent un contrôle réel sur les firmes reprises, alors même que bien souvent les firmes privatisées au profit d'opérateurs domestiques, - exemple des Fonds d'investissement en République tchèque ou des salariés en Pologne -, ne se comportent pas en entreprises privées (Andreff, 1994, Bouin et Grosfeld, 1994, OCDE, 1998). D'autre part, que les restructurations entreprises sont profondes, ce qui est confirmé tant par des études monographiques (Rugraff, 1997), que sectorielles (Husan, 1997). De fait, dans les PEC, - et notamment en Hongrie où des secteurs entiers (agro-alimentaire, automobile, électronique...) sont sous contrôle étranger -, le nombre « *d'entreprises en quête de survie* » (Ickes et Ryterman, 1993) diminue, ce qui réduit mécaniquement le poids des prêts improductifs et accroît celui des créances sur des entreprises présentant toutes les garanties de remboursement.

L'arrivée de banques étrangères plus innovantes a augmenté la concurrence dans les trois pays d'Europe Centrale, notamment sur le créneau des meilleurs risques. Le renforcement de la concurrence a, plus particulièrement en Hongrie, réduit l'écart entre taux d'intérêt débiteur et créateur. Koch (1998) estime ainsi que l'intensification de la concurrence dans les PEC, liée à l'arrivée de banques étrangères, a conduit à éliminer les banques locales aux portefeuilles de prêts improductifs trop chargés. Le poids des provisions pour créances improductives est plus faible pour les banques étrangères que pour leurs coreligionnaires locaux, notamment en République tchèque, ce qui a un effet direct sur les bénéfices réalisés (tableau n° 3), de sorte que pour dégager des bénéfices équivalents à ceux des opérateurs étrangers, les banques domestiques doivent réduire les prêts improductifs.

Schéma n° 3
Le remboursement espéré par la banque
en fonction du taux d'endettement de l'entreprise



130

L'intensification de la concurrence étrangère réduit également d'une autre manière le poids des mauvaises créances. L'analyse de Stiglitz et Weiss (1981) sur le rationnement du crédit peut servir de support pour expliquer ce phénomène. Stiglitz et Weiss montrent qu'en appliquant des taux d'intérêt débiteurs trop élevés, une banque réduit la somme qu'elle peut espérer recouvrer. Des taux d'intérêt élevés sont à l'origine de deux effets pervers.

Le premier est un effet de « sélection adverse » : les taux d'intérêt élevés attirent les entreprises dont les projets sont les plus risqués (dont les rendements potentiels sont plus élevés) et dissuadent les entreprises dont les projets sont les plus sûrs. Des taux d'intérêt trop élevés réduisent les remboursements que les banques peuvent espérer et augmentent donc leur stock de mauvaises créances. Or, précisément dans les PEC, un des moyens d'éliminer ce fardeau est de financer des projets dont la rentabilité est réduite, mais dont la viabilité est certaine. Avec des taux débiteurs plus faibles (effet de la concurrence étrangère), ce type de projet devient possible.

Le second effet, « l'effet d'incitation » est complémentaire au premier. En augmentant les taux d'intérêt, les banques incitent les entreprises à se lancer dans des projets au rendement potentiel plus élevé, mais plus



incertain. *A contrario*, on peut alors penser qu'une réduction des taux d'intérêt débiteurs, réduit la tentation des agents économiques de se lancer dans des projets hasardeux et les poussent à envisager des opérations plus sûres, mais qui demeureront néanmoins rentables, les intérêts à rembourser ayant diminué à nouveau, cela a pour effet d'accroître les remboursements que les banques peuvent espérer recouvrer.

La contribution des banques étrangères au financement d'une économie prend trois formes principales (Claessens, Demirgüç-Kunt et Huizinga, 1998) : une amélioration de la qualité et de la disponibilité en services financiers à la suite d'un renforcement de la concurrence bancaire et de l'application de savoir-faire et de technologies plus modernes ; une stimulation au développement du cadre juridique et prudentiel ; une amélioration de l'accès du pays au marché international du capital. L'analyse développée a mis l'accent sur la première des trois formes d'apport.

Les banques étrangères contribuent à renforcer l'approfondissement financier des pays d'Europe Centrale. L'influence étrangère est particulièrement sensible en Hongrie, un pays dans lequel la présence étrangère, tant dans le secteur industriel, que bancaire est massive. L'apport extérieur est avant tout lié au comportement innovateur des opérateurs étrangers. Ils ont amené de nouveaux produits financiers ainsi que de nouvelles pratiques. Ils ont obligé les banques locales à accroître leur efficacité et la qualité de leurs prestations après qu'ils aient attiré les meilleurs clients. Les banques étrangères, contrairement aux nouvelles banques domestiques apparues dans les trois pays, dans la première moitié des années 90, ont attisé la concurrence, obligeant à la fois les grandes banques locales à réduire les écarts de taux d'intérêt et à régler le problème des créances improductives, qui grèvent leur rentabilité et donc leur compétitivité.

L'expérience des trois pays d'Europe Centrale montre que la seule augmentation du nombre d'acteurs bancaires ne suffit pas pour renforcer l'approfondissement financier. Un cadre réglementaire trop libéral risque même de le retarder. Les pays d'Europe Centrale n'ont pas besoin d'une « infinité » d'opérateurs aux comportements semblables, mais de banques, qui, en se différenciant des autres, entraînent l'ensemble du système vers le changement. La « transition » bancaire est renforcée par l'arrivée d'innovateurs, qui bouleversent les comportements antérieurs. Or, par manque d'expérience bancaire, ce rôle n'a pu être joué par des firmes locales. D'où la place centrale tenue par les banques étrangères. Certes, leur supériorité peut leur permettre de bénéficier d'une position dominante. Mais elle sera momentanée si les pouvoirs publics favorisent l'arrivée d'autres banques étrangères. Leur avantage fondra également lorsque les banques locales auront adopté les pratiques et comportements étrangers. L'ensemble du système bancaire progressera alors à la suite de ce processus incessant de différenciation - imitation.

A plus long terme, la poursuite de la croissance économique passe par la possibilité offerte aux acteurs économiques d'accéder à différentes modalités de financement de leur activité. En ce sens, le développement d'un financement désintermédié permettrait d'offrir à la fois un éventail plus large de sources de financement et obligerait les banques à être plus compétitives. Il revient alors aux pouvoirs publics de favoriser l'émergence d'un financement boursier capable de concurrencer le financement bancaire.

NOTES

1. Pour une présentation des systèmes bancaires nationaux, voir notamment Borish et al. (1997), Anderson et Kegels (1997), Bednarova (1999), IMF Staff Country Report sur la Hongrie (1997), sur la République tchèque (1998a) et sur la Pologne (1998b).
2. Seule la Hongrie a précocement fait appel à du capital bancaire étranger. Dès 1991, sur un total de 37 banques actives en Hongrie, 15 étaient des firmes à participation étrangère.
3. Début 1998, la Pologne comptait 83 banques, la République tchèque 50, et la Hongrie 41.
4. Le capital nécessaire à la création d'une banque était respectivement en République tchèque, Pologne et Hongrie, au début des années 90, de 10, 15 et 18 millions de \$. En outre, une partie des fonds propres a été, en fait, empruntée.
5. En République tchèque, par exemple, le *ratio Cook* n'était que de 5 % (le Comité de Bâle prône un ratio de 8 %), alors même que les risques encourus par les banques étaient particulièrement importants.
6. Voir à ce sujet Noguez et Rugraf (1999).
7. Voir à titre d'exemple le scandale de la Banque de Bohême en République tchèque, ECE (1994), *Economic Survey of Europe in 1993-1994*, ONU, New York.
8. Le système bancaire dans son ensemble ne sera pas mis en danger, les mauvais prêts étant répartis sur l'ensemble des agents.
9. La multiplication des scandales bancaires et des opérations frauduleuses dans la première moitié des années 90, souvent liée à des créations de nouvelles banques privées, a incité les épargnants à ne pas changer de partenaire.
10. Différentes raisons expliquent ce changement d'attitude : d'abord la prise de conscience d'un décalage entre un secteur industriel largement privatisé et un secteur bancaire demeurant encore sous la coupe de l'État. Si, dans un premier temps de la « transition », le retour à la croissance a avant tout été dû à une amélioration de la production, la croissance ne pourra être durable qu'à la condition que les ressources soient allouées efficacement. C'est pourquoi le recours à des investisseurs stratégiques étrangers, apparaît comme un moyen privilégié d'améliorer ce rôle d'allocation. La perspective d'adhésion à l'Union européenne ne fait qu'accélérer la nécessité de l'émergence d'un système bancaire efficace.
11. La Pologne a privilégié une approche graduelle de privatisation bancaire. Ainsi, fin 1997, la moitié des banques demeurait encore sous contrôle de l'État. Au début des années 90 les investisseurs étrangers n'ont manifesté qu'un intérêt extrêmement limité pour les banques polonaises. Ils étaient uniquement autorisés à racheter des banques désignées par le gouvernement, choisies pour la lourdeur des restructurations à mener.
12. Fin 1996, les firmes à capitaux étrangers assuraient 82,5 % des investissements du secteur manufacturier hongrois, 77,5 % des exportations, 61,5 % des ventes et 36,1 % de l'emploi (CNUCED, 1998). La Hongrie est un des pays au monde où la présence d'investissements étrangers est la plus importante.
13. La différence est importante avec l'approche néo-classique précédente, dans laquelle on postule que toutes les banques ont la même structure de coûts.
14. « Sur-profit » dans la terminologie néo-classique, mais non dans une tradition autrichienne, dans laquelle ce profit supplémentaire est totalement justifié par la supériorité d'innovation de la firme, et par le fait « *qu'il y a gain pour les acheteurs et non pas une exploitation comme le prétend la théorie traditionnelle* » Salin (1995).



CONCURRENCE BANCAIRE ET « TRANSITION FINANCIÈRE »
DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE : L'APPORT DES BANQUES ÉTRANGÈRES

15. A la différence de l'approche séminale de Baumol, Panzar et Willig (1988), dans une perspective internationale de la contestabilité, la liberté de sortie du marché est secondaire. Pour une entreprise active dans un seul pays, l'impossibilité d'abandonner une activité a des conséquences graves : ne pas pouvoir sortir d'un marché (même si son entrée est aisée) est alors dissuasif. Une entreprise multinationale, en stoppant son activité dans un pays, ne mettra pas en danger l'ensemble de sa structure.

16. La participation étrangère était de 15 % en 1994, 35 % en 1995, 48 % en 1996 et 60 % en 1997 (OCDE, 1999).

17. Comme la Budapest Bank (BB), Magyar Hitel Bank (la Banque de Crédit Hongroise), Magyar Kulkereskedelmi (la Banque du Commerce Extérieur Hongrois) et Kereskedelmi & Hitel Bank (la Banque Commerciale et de Crédit).

18. En République tchèque les revenus d'intérêt nets sont passés de 3,1 % des actifs bancaires en 1994 à 2 % en 1996, tandis que la part des revenus non liés à des paiements d'intérêt augmentaient de 1,2 % à 1,5 % des actifs.

19. La comparaison entre pays n'est pas aisée, car il n'existe pas de définition internationale pour un « mauvais prêt ». Les crédits sont en général classés en deux grandes catégories : les « crédits normaux » et les « crédits improductifs ». Ces derniers sont scindés en quatre classes, à probabilité de remboursement décroissante, « à surveiller », « à risque », « douteux » et « irrécouvrable ». La classification prend en compte la durée de remboursement, la situation financière du débiteur et son comportement de remboursement antérieur.

20. Pour une analyse comparative des procédures de restructuration entreprises dans les secteurs bancaires des trois pays, voir notamment OCDE (1999), ECE (1998), OCDE (1998).

21. La réussite de la « transition » bancaire requiert un changement des prérogatives de l'Etat, passant d'un rôle de distribution des crédits à celui d'un Etat surveillant et définissant les règles prudentielles (Fries, Raiser, Stern, 1998). La restructuration du secteur bancaire passe ainsi par « la recapitalisation et la restructuration d'un certain nombre de banques et la mise en place pour trois groupes déterminants, - les actionnaires et les dirigeants de banques, les créanciers et les autorités de contrôle -, des incitations et des capacités nécessaires pour surveiller convenablement le fonctionnement des banques et en assurer la bonne gestion prudente », FMI (1998).

22. Koch (1998) estime que le fort taux de croissance de la Pologne a été un élément déterminant d'un meilleur remboursement des prêts.

23. L'absence, au départ de la « transition », d'une législation efficace sur les faillites, empêchait les banques de recourir à cette solution.

24. Cela explique en grande partie la part élevée d'investissements étrangers obtenue par la Hongrie, le pays leur ayant concédé une place centrale au moment de la privatisation.

133

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON R.W., KEGELS C. (1997) : *Transition banking, financial development of Central and Eastern Europe*, Clarendon Press Oxford, Oxford.

ANDREFF W. (1994) : « Le contrôle des entreprises privatisées dans les économies en transition », *XLIII^{ème} Congrès de l'Association française de science économique*, 29 sept., Paris.

BAUMOL W.J., PANZAR J.C., WILLIG R.D. (1988) : *Contestable markets and the theory of industry structure*, Harcourt Brace Jovanovitch, New York.

BEDNAROVA E. (1999) : « Avatars des banques tchèques », *Le courrier des pays de l'Est*, n°437, Fév., pp.32-44.

BORISH M.S., DING W., NOËL M. (1997) : « The evolution of state-owned banking sector during transition in Central Europe », *Europe-Asia Studies* Vol.49, n°7, pp.1187-1208.

BOUIN O., GROSFELD I. (1994) : « La dynamique de restructuration des entreprises polonaises et tchèques », *XLIII^{ème} Congrès de l'Association française de science économique*, 29 sept., Paris.

CHAVANCE B. (1989) : *Le système soviétique de Brejnev à Gorbatchev*, Nathan-Circa, Paris.

CLAESSENS S., DEMIRGÜC-KUNT A., HUIZINGA H. (1998) : « How does foreign entry affect the domestic banking market ? », *Policy Research Working Paper*, n°1918, mai, World Bank.

- CNUCED (1997) : *World Investment Report : Transnational corporations, market structure and competition policy*, ONU, New York.
- CNUCED (1998) : *World Investment Report*, ONU, New York.
- DIETSCH M. (1992) : « Quel modèle de concurrence dans l'industrie bancaire ? », *Revue Economique*, Vol. 43, n°2, pp.229-260.
- EBRD (1997) : *Transition Report 1997, Enterprise performance and growth*, Londres.
- ECE-Economic Commission for Europe (1998) : *Economic Survey of Europe* n°1, n°2, n°3, ONU, New York.
- FMI (1998) : *Perspective de l'économie mondiale*, New York.
- FRIES S., RAISER M., STERN N. (1998) : « Macroeconomic and financial stability : transition and East Asian contagion », *EBRD Working Paper*, n°28.
- GABSZEWICZ J. (1994) : *La concurrence imparfaite*, Repères-La Découverte, Paris.
- HAYEK F. v. (1945) : « The use of knowledge in society », *American Economic review*, Vol. 35, pp.519-530, trad. : « L'utilisation de l'information dans la société », *Revue Française d'Economie*, Vol. 1, aut. 1986, pp.117-140.
- HUSAN R. (1997) : « Industrial policy and economic transformation : the case of the Polish motor industry », *Europe-Asia Studies*, Vol. 49, n°1, pp.125-139.
- ICKES B.W., RYTERMAN R. (1993) : « From enterprise to firm : notes for a theory of the enterprise in Transition », in CAMPBELL R., BRZESKI A. (Eds.), *The transformation of centrally planned economies : essays in honor of Gregory Grossman*, Westview Press.
- IMF Staff Country Report (1997) : *Hungary -Selected Issues*, n°97/103, octobre, Washington.
- IMF Staff Country Report (1998a) : *Czech Republic -Selected issues*, n°98/36, avril, Washington.
- IMF Staff Country Report (1998b) : *Republic of Poland -Selected issues and Statistical appendix*, n°98/51, mai, Washington.
- KIRZNER I. (1979) : *Perception, Opportunity and Profit*, The University of Chicago Press, Chicago.
- KNIGHT M. (1998) : « Developing countries and the globalization of financial markets », *IMF Working Paper*, juillet.
- KOCH E.B. (1998) : « Banking sector reform in the transition economies - a central banking perspective », *Economic Survey of Europe*, n°2, pp.67-81.
- KORNAÍ J. (1980) : « Economics of shortage », trad. : « Socialisme et économie de la pénurie », Economica, Paris, 1984.
- MOCHRIE R.I., SCHAFFER M.E., BEVAN A.A. (1998) : « Enterprise and bank restructuring in the transition economies », *Economic Survey of Europe*, n°2, pp.22-63.
- NOGUET M., RUGRAFF E. (1999) : « Pourquoi la crise financière n'a-t-elle pas touché les pays d'Europe Centrale ? », *16^{èmes} Journées internationales d'économie monétaire et bancaire*, 10-11 juin, Poitiers.
- OCDE (1998) : *Études économiques de l'OCDE - République tchèque*, Paris.
- OCDE (1999) : *Études économiques de l'OCDE - Hongrie*, Paris.
- ODLE M. (1993) : « Foreign direct investment as a part of the privatization process », *Transnational Corporations*, Vol.2, n°2, août, pp.7-34.
- PORTER M.E. (1980) : *Competitive strategy*, The Free Press, trad. : *Choix stratégiques et concurrence*, Economica, Paris, 1990.
- RUGRAFF E. (1997) : L'impact des investissements directs à l'étranger sur les économies d'Europe Centrale, - le cas de la Hongrie, la Pologne et la République tchèque-, décembre, Thèse, Université de Lille 1.
- SALIN P. (1995) : *La concurrence*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- STIGLITZ J.E., WEISS A. (1981) : « Credit rationing in markets with imperfect information », *American Economic Review*, Vol. 71, n°3, juin, pp.393-410.
- WIJNBERGEN S. van (1992) : « Economic aspects of enterprise reform in Eastern Europe », in O'Brien R. (Ed.), *Finance in the international economy*, Oxford University Press, Londres.
- WIJNBERGEN S. van (1998) : « Bank restructuring and enterprise reform », *EBRD Working Paper*, n°29, février.